



ACTUALITES

La circulaire de préparation de la rentrée 2015
Développer l'apprentissage dans la fonction publique
Le droit au retour en formation
La promotion et l'attractivité des métiers de l'aéronautique
Le plan pour la mixité dans le bâtiment

REGLEMENTATION

L'aide « TPE jeunes apprentis »
L'organisation des enseignements au collège
La tenue à distance d'épreuves du CAP, BEP, MC...

DIPLOMES

CAP - BEP - Bac Pro - BP - BTS - Certifications

RESEAU APPRENTISSAGE

DOCUMENTATION-SITES

ACTUALITES

La circulaire de préparation de la rentrée 2015

La circulaire de préparation de la prochaine rentrée scolaire est parue au BO du 4 juin 2015. Elle est organisée autour de trois axes :

- Construire une Ecole plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite ;
- Garantir l'égalité et développer la citoyenneté ;
- Former et accompagner les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves.



La découverte des métiers et du monde de l'entreprise, pour permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation, le développement et la valorisation de la voie professionnelle (lycée professionnel et apprentissage) font partie des priorités de cette circulaire.

Pour consulter la circulaire n° 2015-085 du 3 juin 2015 :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301

Développer et pérenniser l'apprentissage dans la fonction publique

Le 20 mai dernier, Jacky Richard, conseiller d'Etat, a remis son rapport « *Développer et pérenniser l'apprentissage dans la fonction publique* ». Cette mission lui avait été confiée par le Premier ministre en octobre 2014.

Ce plan de développement de l'apprentissage dans la fonction publique s'organise autour de **trois objectifs** :

- Accroître l'offre de formation par apprentissage ;
- Assurer aux apprentis accueillis dans le secteur public une formation de qualité, au meilleur coût ;
- Permettre aux apprentis diplômés de valoriser leur expérience, dans le secteur privé ou dans la fonction publique.

Et de 12 propositions, parmi lesquelles :

- « Mobiliser les réseaux des CFA privés et publics de manière complémentaire et non concurrente grâce à un pilotage régional permettant, conformément à la convention d'engagements signée entre l'Etat et l'ARF, d'assurer le meilleur appariement entre les offres d'apprentissage, les demandes des jeunes, et les places en CFA. » ;
- « Orienter une partie des apprentis vers les recrutements sans concours dans certains corps de catégorie C de la fonction publique. ».

Pour télécharger le rapport « *Développer et pérenniser l'apprentissage dans la fonction publique* » :

<http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/liseuse/4256/master/index.htm>

Le droit au retour en formation

Le 19 mai 2015, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé la campagne d'information « **Reviens te former** ». Destinée aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle, elle leur propose d'intégrer une formation qualifiante.

En s'appuyant sur le Service public régional d'orientation (SPRO), tout jeune âgé de 16 et 25 ans pourra faire valoir son droit au retour à la formation :

- s'il possède uniquement le brevet ou n'a aucun diplôme, qu'il soit général, technologique ou professionnel, ou titre à finalité professionnelle ou certificat inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- s'il possède un baccalauréat général mais pas de qualification professionnelle reconnue (c'est-à-dire un diplôme, titre ou certificat à finalité professionnelle inscrit au RNCP).

Pour exercer ce nouveau droit, chaque jeune aura la possibilité de demander un entretien avec un représentant du Service public régional d'orientation. Cette demande peut se faire de diverses manières :

- en appelant le numéro gratuit 0 800 12 25 00 (de 10 h à 20 h) ;
- en adressant une lettre, un courriel ;
- en se rendant dans un Centre d'information et d'orientation (CIO), une plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, une mission locale ou une agence Pôle emploi.

Un parcours personnalisé sera construit pour chaque jeune qui suivra une formation, soit sous statut scolaire, d'apprenti ou de stagiaire de la formation professionnelle.

Dans le cadre scolaire, elle peut prendre la forme :

- d'une intégration totale ou partielle dans une classe ;
- d'une formation dans une structure de type micro-lycée ;
- d'actions diplômantes relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (de type « réparation de l'examen par alternance » - MOREA), etc.

Pour accéder au site : <http://reviensteformer.gouv.fr/>

Le salon international de l'aéronautique et de l'espace et la promotion des métiers de l'aéronautique

Le salon international de l'aéronautique et de l'espace



La 51^{ème} édition du salon international de l'aéronautique et de l'espace, organisé par le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), s'est tenue du 15 au 21 juin 2015 au Bourget.

Le 16 juin, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a visité les espaces Airbus Group, Arianespace, Thales, Safran afin de prendre connaissance des dernières innovations de l'industrie aéronautique et spatiale, et d'échanger sur l'actualité de la filière.

La ministre a également visité « l'avion des métiers » illustrant les efforts de l'éducation nationale pour adapter au mieux ses diplômés aux besoins d'un secteur économique, puisque l'ensemble des diplômés de la filière aéronautique vient d'être rénové. Elle a souligné l'intérêt des formations délivrées par l'éducation nationale dans ce secteur et de leurs débouchés professionnels : 2300 élèves préparent l'un des diplômes proposés pour les métiers de l'aéronautique. Cinq campus des métiers et des qualifications sont consacrés à l'aéronautique en régions Aquitaine, Auvergne, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charente.

Pour accéder au dossier de presse « L'enseignement professionnel, symbole de la relation école-entreprise » : <http://www.education.gouv.fr/cid90347/51e-salon-international-de-l-aeronautique-et-de-l-espace-de-paris-le-bourget.html>

La promotion et l'attractivité des métiers de l'aéronautique

François Rebsamen, ministre du travail, Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, et Alain Vidalies, secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche, ont décidé de s'engager aux côtés du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) pour la promotion et l'attractivité des métiers de l'aéronautique.



Cet engagement devrait permettre à ce secteur en forte croissance, qui compte près de 4000 entreprises et 350 000 salariés en France et porteur d'emplois, de trouver les compétences dont il a besoin.

Près de 15 000 recrutements seront réalisés en 2015, dont 8000 pour les entreprises adhérentes au GIFAS. Le développement de l'alternance dans la filière aéronautique (+5% en 2015) et l'expérimentation du dispositif de Parcours partagés d'apprentis (PPA) avec les PME, sera également renforcé.

Pour lire le communiqué de presse : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/20150521_CP_CSF_aeronautique_Plan_Emploi.pdf

La signature d'un plan pour la mixité dans le secteur de l'artisanat du bâtiment

Le secteur de l'artisanat du bâtiment emploie 685 400 personnes parmi lesquelles les femmes représentent seulement 11% des effectifs. Dans les petites entreprises, la mixité est un enjeu important. Elle offre à chacune et à chacun la liberté de choisir un métier et permet aux entreprises d'attirer tous les talents. Contrairement aux idées reçues, la force physique n'est plus un préalable dans les métiers du bâtiment, lesquels offrent des possibilités de créativité, de flexibilité et des perspectives de promotion importantes et rapides.

Ce plan s'organise autour de 4 objectifs :

- Une orientation plus ouverte pour les jeunes filles et les jeunes garçons, notamment avec l'appui du nouveau parcours mis en place au bénéfice des élèves à partir de la rentrée 2015 ;
- Un travail sur les stéréotypes liés à ces métiers ;
- La promotion de la mixité et de l'égalité au sein des entreprises ;
- La mobilisation des acteurs publics pour créer un environnement favorable à l'engagement des femmes dans ces métiers.

Ce plan s'inscrit dans la volonté gouvernementale d'atteindre l'objectif d'un tiers des métiers mixtes d'ici à 2025, contre seulement 12% aujourd'hui. Afin d'y parvenir, le gouvernement a lancé depuis mars 2014, une plateforme pour la mixité des métiers que ce plan met en œuvre concrètement dans le secteur du bâtiment. Des actions sur le terrain, dans les établissements scolaires, les entreprises, déclineront ce plan de promotion des métiers du bâtiment auprès des publics féminins (le concours « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin », l'opération artisans messagers lancée dans les écoles...). L'entrepreneuriat, notamment la reprise d'entreprises, sera favorisé, grâce à un accompagnement spécifique des projets portés par des femmes. La place des femmes conjointes d'artisans sera mieux valorisée grâce à la promotion d'un statut dédié. Enfin, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) s'engage à promouvoir auprès des entreprises de son réseau la mixité et l'égalité, notamment au moment de l'accueil des apprentis(e)s.

Pour lire le communiqué de presse :

<http://www.education.gouv.fr/cid89577/le-gouvernement-et-la-confederation-de-l-artisanat-et-des-petites-entreprises-du-batiment-signent-un-plan-pour-la-mixite-dans-le-secteur-de-l-artisanat-du-batiment.html>

REGLEMENTATION

Le décret n° 2015-773 du 29 juin 2015 portant création d'une aide en faveur des très petites entreprises embauchant des jeunes apprentis

Ce décret a pour objet de créer une aide en faveur des très petites entreprises embauchant des jeunes apprentis (aide «TPE jeunes apprentis»). Cette aide forfaitaire, versée par l'Etat, est fixée à 4400 euros au titre de la première année du contrat d'apprentissage signé par un jeune mineur employé par une entreprise de moins de onze salariés. Elle est cumulable avec les autres dispositifs de primes et d'aides existantes. Elle a pour objectif d'augmenter le recrutement d'apprentis préparant un CAP, un baccalauréat ou un brevet professionnel.

Ce texte est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

Pour accéder au décret n° 2015-773 du 29 juin 2015 portant création d'une aide en faveur des très petites entreprises embauchant des jeunes apprentis : http://www.actualite-de-la-formation.fr/IMG/pdf/30062015_decret-tpe-ja.pdf

L'organisation des enseignements au collège. Deux textes publiés

Le décret et l'arrêté relatifs à l'organisation des enseignements au collège ont été publiés au JO n° 115 du 20 mai 2015. Ces deux textes entreront en vigueur à la rentrée 2016.

L'arrêté précise notamment que « *Les volumes horaires des enseignements des classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel », installées dans des collèges ou des lycées, sont identiques à ceux des autres classes de troisième. Ces classes disposent en outre d'un complément de dotation horaire spécifique. Par dérogation aux dispositions du présent arrêté, les enseignements complémentaires doivent permettre aux élèves de ces classes de découvrir différents champs professionnels afin de construire leur projet de formation et d'orientation. Ces élèves bénéficient en outre de périodes de stage en milieu professionnel.* ».

Pour accéder à l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=C71483C61D64E370D852DE2973BB2B1C.tpdila11v_1?cidTexte=JORFTEXT000030613339&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030613179

Pour accéder au décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=C71483C61D64E370D852DE2973BB2B1C.tpdila11v_1?cidTexte=JORFTEXT000030613326&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030613179

La tenue à distance d'épreuves et de réunions de jurys du CAP, BEP, BMA et MC

Une ou plusieurs épreuves ou parties des épreuves terminales, orales et obligatoires de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et des mentions complémentaires des niveaux V et IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation, peuvent être organisées à distance par des moyens de communication audiovisuelle au bénéfice des candidats qui ne peuvent se déplacer jusqu'au centre d'épreuves. Cette possibilité est aussi ouverte aux membres de jurys lors de la tenue des réunions de délibération dans le cadre de ces examens.

Ces nouvelles modalités contribuent à la maîtrise de l'organisation des examens et permettent de répondre aux besoins spécifiques de certains candidats en raison notamment de leur handicap, hospitalisation, incarcération ou de leur situation géographique.

Deux textes ont été publiés au BO n° 22 du 28 mai 2015 :

- le décret n° 2015-520 du 11 mai 2015 (JO du 13 mai 2015) relatif à la tenue à distance d'épreuves et de réunions de jurys (modification du code de l'éducation) : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=88934
- l'arrêté du 11 mai 2015 (JO du 13 mai 2015) relatif aux conditions et modalités de recours à des moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance d'épreuves et de réunions de jury : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=88935

CAP

L'arrêté du 2 juin 2015, portant création de la *spécialité « installateur en froid et conditionnement d'air » de certificat d'aptitude professionnelle* et fixant ses modalités de délivrance, a été publié au JO n° 145 du 25 juin 2015 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=DF22DFDF4AA2A8F4B97ED14C45C59E8C.tpdila07v_2?cidTexte=JORFTEXT000030774781&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030774371

CAP - BEP

L'arrêté du 28 avril 2015, relatif à la prise en compte des exigences du Grenelle de l'environnement dans certaines spécialités du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles relevant de la commission professionnelle consultative « bois et dérivés », a été publié au JO n° 122 du 29 mai 2015 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=ACE68E94D98FEBA51FFB522850DD834C.tpdila20v_3?cidTexte=JORFTEXT000030644848&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030644139

Bac Pro

Ont été publiés au JO n° 122 du 29 mai 2015, les arrêtés :

- du 28 avril 2015, modifiant l'arrêté du 9 mai 2006 modifié portant création de la *spécialité « menuiserie aluminium-verre » du baccalauréat professionnel* et fixant ses modalités de préparation et de délivrance : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=402BF4F1BB454FECA1692B5E13873C54.tpdila20v_2?cidTexte=JORFTEXT000030644816&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030644139
- du 28 avril 2015 modifiant l'arrêté du 11 juillet 2005 portant création du *baccalauréat professionnel spécialité « technicien menuisier-agenceur »* et fixant ses modalités de préparation et de délivrance : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=402BF4F1BB454FECA1692B5E13873C54.tpdila20v_3?cidTexte=JORFTEXT000030644826&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030644139
- du 28 avril 2015 modifiant l'arrêté du 11 juillet 2005 portant création du *baccalauréat professionnel spécialité « technicien constructeur bois »* et fixant ses modalités de préparation et de délivrance : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=402BF4F1BB454FECA1692B5E13873C54.tpdila20v_2?cidTexte=JORFTEXT000030644831&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030644139
- du 28 avril 2015 relatif à la prise en compte des exigences du Grenelle de l'environnement dans certaines spécialités de baccalauréat professionnel relevant de la commission professionnelle consultative « bois et dérivés » : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=402BF4F1BB454FECA1692B5E13873C54.tpdila20v_2?cidTexte=JORFTEXT000030644841&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030644139

BP

L'arrêté du 2 juin 2015, portant création de la *spécialité « conducteur d'engins : travaux publics et carrières » de brevet professionnel* et fixant ses modalités de délivrance, a été publié au JO n° 145 du 25 juin 2015 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=DF22DFDF4AA2A8F4B97ED14C45C59E8C.tpdila07v_2?cidTexte=JORFTEXT000030774757&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030774371

Ont été publiés

- au JO n° 122 du 29 mai 2015 :
 - l'arrêté du 28 avril 2015 modifiant l'arrêté du 12 mars 2014 portant création de la *spécialité « menuisier aluminium-verre » du brevet professionnel* et fixant ses modalités de délivrance : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=402BF4F1BB454FECA1692B5E13873C54.tpdila20v_2?cidTexte=JORFTEXT00030644822&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030644139
 - l'arrêté du 28 avril 2015 modifiant l'arrêté du 3 février 2014 portant création de la *spécialité « charpentier bois » du brevet professionnel* et fixant ses modalités de délivrance : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=402BF4F1BB454FECA1692B5E13873C54.tpdila20v_2?cidTexte=JORFTEXT00030644836&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030644139
 - l'arrêté du 28 avril 2015 modifiant l'arrêté du 3 février 2014 portant création de la *spécialité « menuisier » de brevet professionnel* et fixant ses modalités de délivrance : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=ACE68E94D98FEBA51FFB522850DD834C.tpdila20v_3?cidTexte=JORFTEXT00030644855&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030644139
- au JO n° 120 du 27 mai 2015 :
 - l'arrêté du 28 avril 2015 portant création de la *spécialité « couvreur » de brevet professionnel* et fixant ses modalités de délivrance : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=54C50527CB68EA9522627CB6EC2E96B7.tpdila20v_3?cidTexte=JORFTEXT00030636858&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030636839

BTS

L'arrêté du 3 juin 2015, portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « systèmes photoniques », a été publié au JO n° 146 du 26 juin 2015 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=4BD352643B375B3E434246BC1F3DFBB9.tpdila19v_3?cidTexte=JORFTEXT000030780281&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030780087

Certifications professionnelles

L'arrêté du 6 mai 2015, publié au JO n° 120 du 27 mai 2015, porte enregistrement au répertoire national de 15 certifications professionnelles du niveau V au niveau III : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=54C50527CB68EA9522627CB6EC2E96B7.tpdila20v_3?cidTexte=JORFTEXT000030637108&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030636839

RESEAU APPRENTISSAGE

Le CNRAA a mis en ligne les comptes-rendus transmis par les responsables des ROP pour l'année scolaire 2014-2015 dans la rubrique : <http://eduscol.education.fr/cnraa/reseau/rop>

DOCUMENTATION - SITES

La Lettre d'info des Commissions professionnelles consultatives (CPC)

Au sommaire de la dernière lettre des CPC, publiée par le bureau des diplômés professionnels du ministère de l'éducation nationale :



- Un entretien avec Jean-Pierre Collignon, IGEN STI et responsable du CERPEP ;
- La liste des diplômés professionnels en 2015 (voir ci-dessous) ;
- L'unité facultative de mobilité au Bac Pro ;
- Le programme d'études lancé en 2014 :
 - « Les évolutions du métier de technicien supérieur technico-commercial » (parution à l'automne 2015) ;
 - « Habilitations et certifications « annexes » dans les diplômes professionnels de l'éducation nationale » (parution au printemps 2016) ;
 - « Les diplômes de l'éducation nationale et les filières industrielles stratégiques » (parution à l'automne 2015) ;
 - Un focus sur le séminaire « Renouveler les contenus de formations des diplômés professionnels : transition énergétique et croissance verte »

Pour consulter la lettre CPC n° 11 : <http://eduscol.education.fr/lettre-info/cpc>

La liste des diplômés. Edition 2015

La Direction générale de l'enseignement scolaire (bureau des diplômés professionnels) vient de publier une nouvelle édition de la liste des diplômés de l'enseignement technologique et professionnel.



Réalisée à partir des données de la base centrale des nomenclatures du ministère de l'éducation nationale, elle comprend notamment la liste des nouveaux diplômés publiés ou en cours de publication, la liste des diplômés par CPC et par niveau ainsi qu'un index alphabétique des diplômés mentionnant le code des diplômés, l'arrêté de

création, la première et dernière session d'examens et la CPC gestionnaire.

Pour la télécharger :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/CPC/04/4/Liste_diplomes_tech_nologiques_professionnels_263044.pdf

Le point sur... Le développement durable, la transition écologique et énergétique : impact sur les métiers, les emplois et les formations

Ce nouveau numéro de CPC info fait le point sur l'impact du développement durable, de la transition écologique et énergétique sur l'emploi, les métiers et les formations.



Parmi les contributions :

- Un article de Jean-Pierre Collignon (IGEN STI) qui aborde les thèmes du développement durable et de la transition énergétique à partir de la définition du rapport de Brundtland de 1987 et des dimensions économique, sociale et environnementale ;
- Les travaux de Chantal Labruyère et de Nathalie Beaupère (CEREQ de Rennes) sur la prise en compte des mutations induites par la transition écologique dans les diplômes de l'enseignement professionnel du ministère de l'éducation nationale depuis le Grenelle de l'environnement en 2007. L'analyse des référentiels des diplômés montre que « certaines CPC comptent nombre de métiers verts ou verdissants, tandis que d'autres ont des activités dont l'impact sur l'environnement est moins direct. » ;
- Trois articles qui traitent des campus des métiers et des qualifications, dispositifs visant à soutenir, grâce à la formation, les politiques locales de développement économique et social (le campus « bois » en Lorraine et les campus autour de la construction durable et des infrastructures intelligentes en Limousin par exemple) ;
- Des exemples concrets de mises en œuvre de formations professionnelles intégrant ces problématiques sont aussi présentés, comme le BTS « Systèmes constructifs bois et habitat (SCBH) ».

La rubrique « Par ailleurs » présente notamment :

- Les études menées par la DGESCO sur les diplômés professionnels et la formation professionnelle (Stéphane Balas, chargé d'études à la DGESCO) ;
- La mise en place de la spécialité « Métiers de la sécurité du Baccalauréat professionnel » en 2014 (Brigitte Le Brethon, IGEN).

Source : CPC info n° 56. Direction générale de l'enseignement scolaire, mai 2015, 79 p.

Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

CAP-BEP : des difficultés d'insertion encore aggravées par la crise

Ce numéro du Bref révèle les résultats de l'enquête d'insertion menée en 2013, auprès de 33 500 jeunes issus de la « génération 2010 ».

Concernant la situation des sortants du secondaire, il s'avère que trois ans après l'obtention de leur diplôme, leur taux de chômage atteint 24 % en 2013 (alors que pour la « génération 2007 », il était de 15 %). Les jeunes les plus touchés sont les diplômés de niveau V (CAP ou BEP) et dans une moindre mesure, les bacheliers professionnels avec un taux de chômage de 19 %.



En observant les générations 2004 et 2010 sur trois ans, rares sont les spécialités de formation qui échappent à une dégradation de l'accès à l'emploi. Le phénomène affecte les spécialités qui offraient plutôt de bonnes conditions d'insertion. Les spécialités : « Moteurs, mécanique auto » au niveau V et « Electricité, électronique » au niveau IV ont vu leur taux de chômage passer respectivement de 9 à 26 % et de 7 à 26 % en une génération.

Seul le domaine de la « Santé » fait exception (son taux de chômage a baissé de 9 % à 4 % pour le niveau V et il s'est maintenu au niveau IV, avec un taux de 5 %). La spécialité « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » au niveau IV a vu son taux de chômage baisser d'un point d'une génération à l'autre (il est passé de 15 à 14 %).

Source : Valérie Ilardi, Emmanuel Sulzer. Bref n° 335, 2015, 4 p.

Pour télécharger la publication :

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/14382/115966/file/b335.pdf>

Les documents de liaison CFA/Entreprise. Académie de Strasbourg

Le Service académique de l'apprentissage de Strasbourg propose des documents de liaison traduits en langue allemande pour les diplômés suivants :

- CAP « Cuisine »
- CAP « Maintenance véhicules automobiles, option voitures particulières »
- CAP « Pâtissier »
- Bac Pro « Commerce »
- Bac Pro « Maintenance véhicules automobiles agricole »
- Bac Pro « Systèmes électroniques numériques »
- BTS « Industries plastiques eurolastic »
- CTM « Boucher ».

Pour les consulter: <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/voieapprentissage/ressources-pedagogiques/documents-de-liaison/documents-de-liaison-en-langue-allemande/>

Formation professionnelle. Guide pratique

Ce guide présente les nouvelles dispositions prises en application de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale : Compte personnel de formation (CPF), Conseil en évolution professionnelle (CEV), périodes de professionnalisation, accompagnement à la VAE...



Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. La Documentation française, 2015, 216 p.

Comment inscrire la guerre de 1914-1918 dans les programmes de français au lycée professionnel

Six groupements de textes, permettant d'aborder la Première guerre mondiale dans l'enseignement du Français en classes de CAP et Bac Pro, ont été conçus par Olivier Barbarant (IGEN groupe Lettres), en collaboration avec des inspecteurs et des enseignants de la discipline :

- Août 1914, la mobilisation : entre enthousiasme et résignation ;
- 1914, l'épreuve du feu : premières désillusions ;
- 1915-1916, la guerre des tranchées : le traumatisme ;
- 1916-1917, la perte du sens, les mutineries ;
- Novembre 1918, la fin de la guerre : le silence ;
- 1919 et après : inadaptation, reconstruction, transmission ?

Les six groupements de texte : http://lettres-histoire.discipline.ac-lille.fr/formation/Veille-pedagogique/archive_old-veille/comment-inscrire-la-guerre-de-1914-1918-dans-les-programmes-de-francais-au-lycee-professionnel

La place dans les programmes de Français de CAP et BAC PRO : <http://centenaire.org/fr/pistes-pedagogiques/comment-inscrire-la-guerre-de-1914-1918-dans-les-programmes-de-francais-au-lycee>

La Voix des apprentis. CFA Jean Mermoz de Saint-Louis

Un nouveau numéro du journal « *La Voix des apprentis* » est paru en mai 2015. Dans cette édition, les apprentis du CFA Jean Mermoz de Saint-Louis mettent en avant leurs productions autour du thème de la création : http://www.lyceemermoz.com/cfa/journal/LaVoixdesApprentis_25.pdf



Le CF3A fête ses 10 ans

Le CF3A Actu, le journal interne du CFA académique d'Amiens, revient dans ce numéro sur les moments importants de cette première décennie d'existence.

Des exemplaires sont disponibles sur demande.

Guide de l'apprentissage 2015. Région Centre-Val de Loire

Ce guide de l'apprentissage présente les formations et les métiers préparés par la voie de l'apprentissage en région Centre-Val de Loire. Il répond également aux questions que peuvent se poser les jeunes sur les modalités de formation en apprentissage : qui peut entrer en apprentissage ? A quel âge ? Comment trouver une entreprise et un maître d'apprentissage ? Qui assure les frais de formation de l'apprenti ? A quelle rémunération ai-je droit ?...



Pour le télécharger : http://www.regioncentre-valdeloire.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/education-formation/apprentissage/guide_apprentissage_2015_web_bd.pdf

Guide des métiers de la mer. Région Languedoc-Roussillon

Réalisé à la demande du Parlement de la Mer, ce guide présente les métiers et les formations du secteur maritime, notamment par la voie l'apprentissage.



Au sommaire :

- La filière mer, un secteur dynamique aux multiples visages (métiers d'avenir en perspective, Parlement de la Mer, une instance unique en Europe...);
- L'économie maritime en Languedoc-Roussillon (secteur qui se développe sur le plan mondial et national);
- Les métiers classés par grand secteur (construction navale et industries nautiques, pêche et cultures marines, commerce, transports, logistique, loisirs, tourisme, plaisance, énergies marines, valorisation des ressources et du littoral, actions de l'Etat en mer);
- Les formations correspondent aux différents métiers (une même formation pouvant conduire à plusieurs métiers).

Pour le télécharger : <http://www.laregion.fr/epublication/199/35-guide-des-metiers-de-la-mer.htm?TELECHARGER=1>

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditoriale : Véronique Taciak

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 19 11 11

Site : eduscol.education.fr/cnraa

Suivez le CNRAA sur

